

mis en ligne le 27 avril 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12943 DU 25 AVRIL 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

DEMENAGEMENT

1 Rue des Fauvettes

Le mardi 02 Mai 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Nord déménagement, 39 rue du Pont de Gerville 80120 QUEND

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de condamner le trottoir à hauteur du 1 rue des Fauvettes

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le mardi 02 Mai 2023 à partir de 08h00 il importe de condamner le trottoir à hauteur du n° 01 rue des Fauvettes pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, de plus le demandeur sera autorisé à stationner sur la chaussée,

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

